

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°068/2026

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Nom de deux élus représentant au COS Métropole

L'an deux mille vingt-six, le 26 du mois de juin 2026 à 09 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal.

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi dix-neuf juin 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Bouabdallah LAFTAS – Céline CARDINALI - Jean-Luc CAMBRA – Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA – Romain BIANCHI – Sandrine GUGLIELMINO - David HAIKEL – Sophie ESPOSITO

PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Alexandra RUSSO-GHIGI - Christine DECORDIER à Franck MANGIAVILLANO - Thierry VISSIAN à Sabrina DIVRY - Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Djamel ALLACHE à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Olivier KRUPPERT à Charles BEVACQUA - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sébastien PABA à Romain BIANCHI - Clorinde MARCONI à Sandrine GUGLIELMINO

ABSENT : 0

Secrétaire de séance : Angèle CASTELLANO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant l'intérêt social du COS Métropole,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité deux élus au COS Métropole à savoir :

Mme Martine DUNOYER DE SEGONZAC

Mme Angèle CASTELLANO

AR Prefecture

006-210600540-20260626-068_2026-DE
Reçu le 29/06/2026

.....

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 20 Votants : 29 Absents : 0

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI



La secrétaire de séance, Angèle CASTELLANO

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Castellano", is written over the text of the secretary's name.

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :
et publication en mairie le :

29 JUIN 2026

29 JUIN 2026